

## COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

### ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

**Guilhem BOULAY, Jean ESTEBANEZ**

**Coefficient** : 3 ; **Durée** : 6 heures

**Liste des ouvrages autorisés** : aucun

**Sujet** : La France et la mer

Le jury a corrigé 128 copies, notées de 0 à 20. La grande majorité de ces compositions témoigne des efforts consentis par les étudiants et de la qualité de l'enseignement de leurs professeurs. On se doit à ce titre de saluer le fait que quasiment tous les devoirs font preuve de connaissances étendues et souvent précises. Les différences entre copies découlent plutôt de l'attitude des candidats face au sujet qu'ils avaient à traiter.

Dans la perspective d'orienter les futurs candidats, il peut donc être utile de réaffirmer ici l'importance cruciale de quelques points de méthode. À ce propos, on rappellera notamment combien les « règles » de la dissertation de géographie ne sont pas de simples formalités mais bien les garantes d'un travail de qualité. Ce faisant, elles permettent de dédramatiser l'exercice, certes difficile mais surmontable, de la dissertation : il est fondamental pour le jury que les candidats saisissent qu'une bonne composition de géographie ne tient pas au hasard, mais relève d'une démarche rigoureuse, dans laquelle on peut facilement progresser. Nous ne saurions trop engager les futurs candidats à s'appropriier les « règles » de la composition et à en saisir le caractère crucial dans le cadre de la construction d'une réflexion critique sur l'espace des sociétés.

Dans cet ordre d'idées, la première étape, à ne surtout pas négliger, consiste à définir les termes du sujet « La France et la mer ». Pour surprenant que cela puisse paraître, les copies à l'avoir fait de manière rigoureuse sont très peu nombreuses. Si « la mer » fut la plupart du temps définie, on ne peut dire la même chose de « la France ». Que doit-on entendre par ce terme ? Un État ? Donc un territoire ? En l'absence de la mention de tels termes, la France fut bien trop souvent réduite à un vague « peuple », une « puissance » mal définie ou une « nation » aux contours bien flous. Il en résulte des copies très peu contrôlées, où les considérations générales sur « la France dans le monde » cohabitent avec des jugements de valeurs fort mal venus dans un tel exercice.

Ces divagations sont dues à une problématisation nécessairement défailante dans ces conditions. Or il s'agit d'une autre « règle » qui n'est ni à négliger, ni à craindre. Trop de copies restent hors-sujet et se contentent d'énumérer des chiffres ou des exemples sans en justifier la présentation. En général, ces faiblesses proviennent de deux postures initiales des candidats face au sujet : l'absence pure et simple de problématique (« on tentera de savoir quels sont les rapports entre la France et la mer » n'est pas une problématique, c'est une paraphrase du sujet) ou bien un questionnement partiel et fondé sur des notions pas ou trop peu définies, parfois à la limite de la scientificité : « on verra en quoi la mer est un facteur de puissance pour la France / en quoi la mer est-elle un facteur de richesse pour la France ? / en quoi la mer est-elle un facteur de discontinuité et de fragilité pour l'espace français ? », etc.

Les meilleures copies, en revanche, ont tiré de fines analyses des rapports entre la France et la mer, ce qui les a empêchées de partir bille en tête sur une piste préétablie ou implicite. Toutes ont débuté par une interrogation serrée des termes du sujet, et ont notamment abordé la France sous l'angle spatial, donc territorial. Il n'y a pas de problématique obligatoire ou attendue, mais le jury est très attentif à l'esprit et à la démarche critique des candidats. Les plus attentifs d'entre eux se sont ainsi demandé si l'on assistait à une territorialisation des mers françaises sous l'effet de la mondialisation et de nouveaux usages de l'espace marin. D'autres se sont demandés si les nouveaux usages et les nouvelles représentations de la mer depuis quelques décennies en faisaient un principe d'explication des dynamiques actuelles du territoire français, ce qui pouvait d'ailleurs amener à relativiser l'importance de la mer dans l'organisation spatiale de la France, tout en posant la question d'une territorialisation des mers françaises. On ne saurait d'ailleurs trop engager les candidats à « renverser » le sujet pour le contextualiser : ce n'est pas forcément parce que le sujet porte sur la mer que tous les territoires et toutes les territorialités en France ont un rapport à la mer ! Le jury a ainsi récompensé les copies posant ces questions et sanctionné à l'inverse celles qui délimitaient sans aucune justification le champ du sujet aux îles ou aux littoraux.

Le deuxième point sur lequel le jury voudrait attirer l'attention des candidats concerne la manière d'aborder les dynamiques territoriales. Trop de copies témoignent encore d'une vision essentialiste ou fixiste des territoires et de leur aménagement, et le jury souhaiterait voir disparaître des copies les « vocations », « atouts » et autres « avantages » des territoires, du moins quand ils sont posés sans aucune conscience de leur genèse. Il n'y a pas de « ressource naturelle » en soi sans un aménagement de l'espace, donc sans un contexte économique, culturel, représentationnel, politique, juridique, etc. qui permette de l'exploiter. S'il est difficile de trouver une définition de la géographie qui convienne à tous, rappelons néanmoins que l'objectif de montrer comment l'aménagement des territoires, au sens large du terme, est une condition de possibilité *sine qua non* de l'existence des phénomènes sociaux, est unanimement reconnue.

Encore une fois, c'est pour cela que les entrées territoriales ont été valorisées et que les meilleures copies sont celles qui sont capables de contextualiser, scalairement et temporellement, ce qu'elles affirment. Trop de copies décrètent que la France « est un pays terrestre » ou « un pays maritime », au choix, sans noter les exceptionnelles dynamiques de littoralisation de la population au cours des dernières décennies. De trop nombreux devoirs négligent ainsi toute référence aux densités humaines et à leur évolution ! Au contraire, les meilleurs devoirs questionnent l'évolution de l'organisation des territoires, et les bouleversements induits, à toutes les échelles, par des dynamiques de fond qui empêchent de faire de « la France » ou de « la mer » une substance fixe et atemporelle. Ces compositions montrent ainsi comment des organisations du territoire différentes correspondent à des moments différents de l'histoire des régions françaises, et sont capables de mettre en évidence des systèmes territoriaux complexes où toutes les dimensions de la société sont impliquées. Accessoirement, mettre en évidence de telles dynamiques territoriales implique de porter la plus grande attention à la hiérarchisation et à l'organisation des éléments exposés dans la composition : le poids argumentatif d'un élément dépend de l'exposition préalable des conditions qui en font, précisément, un argument appuyant une démonstration.

Ce travail gagne à s'appuyer sur des exemples précis et adaptés au sujet et à l'argumentation. Il ne sert à rien de multiplier les citations de lieux ou de chiffres s'ils sont détachés du sujet : on ne juge pas une somme de connaissances, on évalue la capacité à les mettre au service

d'une réflexion critique sur les territoires. Ainsi, les meilleures compositions utilisent les exemples, éventuellement assortis d'un croquis, comme levier de leur développement : preuve par l'exemple, nuance, transition, etc.

Comme pour tous les éléments d'une composition, les productions graphiques (croquis ou carte de synthèse) doivent être mises au service de la réflexion et de la clarté de l'exposé. Les candidats doivent se les approprier au même titre que la problématisation ou la définition des termes du sujet.

Il est indispensable de légender ces productions graphiques, et d'y adjoindre un titre (problématisé et adapté à la place et au rôle du croquis dans l'argumentation), une échelle et une orientation. Ces éléments participent en effet aussi de leur efficacité. Les erreurs trop grossières de localisation (Tahiti n'est pas une île indonésienne, Nantes ne se trouve pas à Saint-Malo) ont été sanctionnées.